

## **Protocole d'inventaire du Petit Blongios suggéré par l'Équipe nationale de rétablissement (avril 2008)**

La méthode utilisée consiste à inventorier les oiseaux dans des points d'écoute localisés dans les habitats potentiels. La détection des oiseaux sera augmentée au moyen de l'appel (repasse des chants du mâle).

### Préparation avant les inventaires

- La permission d'accéder aux sites d'inventaire doit être accordée par le propriétaire ou le gestionnaire du site
- S'assurer d'avoir les permis requis si nécessaire (accès, LEP, etc.)
- Une visite des sites avant les inventaires est essentielle afin de localiser les accès et de positionner les points d'écoute. Les points d'écoute seront positionnés le long de transects de façon systématique dans les habitats. Les points d'écoute devront être distants de 250 m. Il est possible que l'accès limite le positionnement le long de transects, les points seront alors situés le long des voies d'accès (à pied ou en embarcation) en suivant les zones accessibles. Les points d'écoute seront marqués à l'aide de rubans marqueurs (qui seront enlevés à la fin de la saison) et les coordonnées seront notées avec un GPS.

### Inventaires

- Les inventaires devraient être faits entre la fin-mai et le début-juillet dans des conditions météo favorables (éviter les périodes de vents forts et de pluies intenses). Il est suggéré d'effectuer au moins trois inventaires afin de détecter le maximum de mâles. Les inventaires devraient être espacés de 10 jours. Les inventaires devraient être faits entre 5 :00 et 10 :00, période où l'activité de chant est maximale.
- Les points d'écoute n'ont pas un rayon déterminé. La position des oiseaux doit être estimée le plus précisément et une cote de confiance de l'estimation (élevée, moyen, faible) est accordée à la distance estimée.
- La durée des points d'écoute sera de 13 minutes : 5 minutes d'écoute passive, 5 minutes d'appel, 3 minutes d'écoute passive. La période d'appel consiste en une boucle où alternent des séquences de 30 secondes de chants et 30 secondes de silence formant une boucle d'une durée de 5 minutes (5 périodes de 30 secondes de chants au total). Le chant utilisé est le chant fait par le mâle en période de reproduction (*coo-coo-coo*).
- Les appels peuvent être diffusés au moyen de radio-cassettes, de lecteurs CD ou de lecteur MP3. Le volume des appels devrait être calibré à 80 db à 1m du haut-parleur. Le haut-parleur doit être maintenu à environ 1 m du sol.

- Noter la direction dans laquelle les inventaires sont faits et, si possible, alterner le point de départ des visites lors des inventaires successifs.

- Lorsque des embarcations sont utilisées, 2 personnes doivent participer aux inventaires, ceci pour des questions de sécurité et pour augmenter la détection des oiseaux. Les personnes qui participent aux inventaires devraient toujours aviser une personne lorsqu'ils seront sur les sites afin de garder un suivi du personnel qui est sur le terrain.

### Prise de données

Pour les observations de Petit Blongios, on doit noter si l'oiseau est détecté par le chant, visuellement ou les deux. On note si l'oiseau est détecté à l'arrivée au point et à chacune des 13 minutes lors de notre présence. On note aussi si l'oiseau est toujours détecté lors du départ. La distance qui sépare l'oiseau de l'observateur doit être estimée. On note aussi la présence (et si possible l'abondance) de toutes les espèces d'oiseaux présentes dans le point d'écoute.

Une liste des espèces observées (et leur abondance) dans les sites visités doit être complétée à la fin des inventaires.

Diverses variables devraient être mesurées à chaque point d'écoute (au centre, au site où se font les inventaires) afin d'évaluer grossièrement l'évolution de certains paramètres. Ces mesures sont prises rapidement et ne nécessitent pas de marcher dans le point d'écoute. Les mesures suivantes sont prises : profondeur d'eau, hauteur de la végétation vivante, hauteur de la végétation morte, présence de plantes émergentes et flottantes, l'espèce végétale émergente dominante du site, couvert des espèces flottantes (rayon de 5 m). Un schéma des groupements végétaux présents dans un rayon de 50 m doit être fait à chaque visite, on estime le % de couverture des divers groupements dans ce point, et on note la présence d'espèces végétales envahissantes. On estime aussi la hauteur de la végétation et une mesure qualitative de la densité de la végétation est prise dans chacun des 4 quadrants du point d'écoute.

### Description des marais

Une description des marais visités doit être faite. Les variables suivantes doivent être notées : taille approximative (ha); communautés végétales dominantes; % couverture de la végétation émergente et des zones d'eau libre; % du marais qui offre de l'habitat potentiel au Petit Blongios; marais aménagé ou non, marais endigué ou non; niveau d'eau contrôlé ou non; habitats adjacents. Noter aussi la présence de prédateurs, d'espèces végétales envahissantes (Phragmite, Salicaire, Butome, etc.) et de perturbations (embarcations motorisées, sentiers, canots, VTT, voie ferrée, route, etc.). Prendre des photos des sites.

### Recherche de nids

Aucune recherche systématique de nids ne doit être faite sans l'accord de l'Équipe nationale de rétablissement. Toutefois, il est fort probable que des nids soient découverts lors des inventaires et des déplacements dans les sites visités. Si un nid est découvert, s'éloigner du nid et noter les coordonnées géographiques de l'emplacement du nid avec un GPS et/ou noter la position sur une carte détaillée du marais. Contacter les responsables du Service canadien de la faune si des nids sont trouvés.

### Éthique

On doit limiter au minimum la perturbations des oiseaux et de son habitat. Les déplacements doivent se faire de façon à réduire l'impact sur la végétation. L'information sur la présence de Petits Blongios doit être transmise aux responsables du Service canadien de la faune et doit demeurer confidentielle. Les souhaits des propriétaires doivent être respectés concernant l'accès aux sites et on doit les avertir de notre présence. Une copie des feuilles de données devrait être faite après chaque visite et les résultats des inventaires devraient être transmis à la personne responsable au Service canadien de la faune.